



Compte-Rendu de la CAPC ASHQC – AS Du 12 mars 2020

Le 12 mars 2020 s'est tenue la CAPC des ASHQC-AS sous la présidence de Monsieur BOZEK.

Après lecture de déclaration liminaire, le secrétaire adjoint a été désigné, puis a été approuvé le PV de la CAPC du 17 septembre 2019.

Les élus en CAPC ont eu à se prononcer pour la prolongation de stage d'un agent du HIA Laveran. Celui-ci sera prolongé d'un an.

Questions Diverses :

- + Catégorie active : les agents pour qui, sur l'ENSAP, n'ont la catégorie active d'activée, il est nécessaire d'informer son bureau personnel afin que ce soit rectifié. Nous rappelons qu'il est nécessaire d'avoir validé 17 ans en tant que fonctionnaire de l'État au chevet du patient pour en bénéficier ;
- + Pour la période entre 2009 et 2015, période où la catégorie active avait été supprimée, le CMG de St Germain en Laye a fait le nécessaire afin que ce soit remis dans le dossier des agents ;
- + Prime pour les agents travaillant dans les services d'urgence : Le ministère attend l'accord de la DGAFP et RCP ;
- + Prime d'attractivité en Île de France : là aussi en attente et on ne sait pas si elle sera rétroactive ;
- + Prime de service : pour l'année 2020, l'enveloppe budgétaire est de 200.000 euros ;
- + Rupture conventionnelle (mesure défiscalisée mais soumise à enveloppe budgétaire) : les agents restructurés qui feraient la demande de cette procédure verront leurs dossiers traités plus rapidement, autrement la campagne débutera en juin ;
- + Effectif des ASHQC au 31 décembre 2019 : 340 ;
- + Effectif des AS au 31 décembre 2019 : 878 ;

Dans le contexte sanitaire dans lequel se trouve actuellement notre pays, nous ne pouvons que mettre en évidence la politique gouvernementale qui a décidé qu'il était nécessaire de sacrifier du personnel paramédical et médical au profit d'une politique de rentabilité des soins. Notre ministère n'échappe pas à cette destruction et au peu de considération qui est donnée à notre sphère professionnelle lorsque l'on apprend par un article de journal la décision de notre ministre de supprimer/réduire des hôpitaux militaires.

La **CGT** revendique le rétablissement des hôpitaux militaires dans les formats tels qu'ils existaient auparavant, le recrutement de personnels paramédicaux et des conditions de travail optimales. Nous réclamons également le recrutement de fonctionnaires sur ces postes et non des personnels précaires.

La **CGT** revendique également le dégel du point d'indice, le maintien du service actif et une retraite digne et en bonne santé.

Vos élus :

Clément TIFFEAU – Catherine LOSCH
Samantha COUCHY – Nora ZEGGANE

Montreuil, le 16 mars 2020